



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE COORDINATION SPS
(SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE)
POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE
L'ECOLE ELEMENTAIRE DE L'OUEST**

**DÉCISION N° DM-21-174
EN DATE DU 25 MAI 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 déléguant Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives aux grands projets, aux travaux de construction, d'entretien et de maintenance, à l'urbanisme et à l'habitation,

VU le projet de la Ville de Vincennes d'effectuer des travaux de rénovation de l'Ecole Ouest Elémentaire nécessitant la désignation d'un coordinateur SPS dont la mission consiste à établir les dossiers suivants :

- PGC (Plan Général de Coordination)
- DIUO (Dossier d'Intervention Ulérieure)
- RJC (Registre Journal de Coordination)
- Inspections Communes
- Visites Inopinées

CONSIDÉRANT la proposition de RISK CONTROL dont le siège est situé 19, boulevard du Mont d'Est 93160 NOISY LE GRAND,

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de coordination SPS avec la Société RISK CONTROL, représentée par Monsieur AUBERT Eric, dûment habilité à signer le contrat.

Le montant du marché est fixé à 4 260, 00 € HT.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210525-lmc1H8393H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/05/2021
Date de Publication : 25/05/2021